Image not found or type unknown

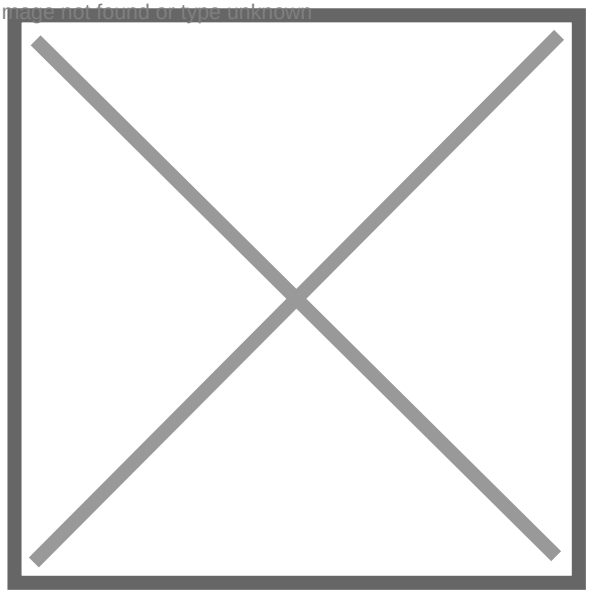

Pacs, marriage, que choisir ?

Par **matthieu**, le **04/07/2012** à **05:18**

Bonjour,

Ma copine est cambodienne e son visa expire bientot.
Je suis Français.

Quel est la meilleur solution ou comment faire pour qu'elle ait le droit de rester avec moi..prolongation de son visa par exemple..?

Nous avions penser à se pacser ou même le marriage..

Merci

Par **Nicole29**, le **04/07/2012** à **20:55**

Pour le pacs il faut attendre 1 an de vie commune + preuve à vos 2 noms (edf, mais surtout compte joint à la banque, loyer à vos 2 noms...), par contre le Préfet peut toujours refuser, et apparemment généralement le tribunal administratif prend en compte 3 ans de vie commune (c'est ce que j'ai entendu). Sinon le mariage, si vous avez 6 mois de vie commune (+ preuve bien sûr), elle pourra avoir sa carte de séjour vpf plus facilement.
Après, il faut aussi savoir quel visa a t'elle? est ce un visa étudiant? salarié?

Par **matthieu**, le **04/07/2012** à **23:32**

visa étudiant.

Merci pour la réponse

Par **Nicole29**, le **05/07/2012** à **18:07**

Mariez vous, et dès que vous avez 6 mois de vie commune avant ou après le mariage, elle pourra demander le changement vpf. Par contre, il faut avoir les preuves de vie commune (compte joint, bail à vos 2 noms, facture edf/france telecom/eau/gaz...). Il ne suffit pas juste d'habiter ensemble.

Par **chris_ldv**, le **08/07/2012** à **18:20**

Bonjour,

En France le mariage est une institution par laquelle l'homme et la femme conviennent de vivre ensemble pour fonder une famille.

Si vous n'envisagez le mariage que comme une moyen d'obtenir un titre de séjour pour la France vous le détournez de son objectif légal et vous vous mettez hors la loi.

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés